

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 SEPTEMBRE 2024

Sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal prévue le

Date de convocation : 29 Août 2024
Nombre de conseillers en exercice 13
Nombre de conseillers présents 7+1 pouvoir
Quorum 7

Présents : FLACHER Annick, BLANC Emilie, NAVEZ Marie-Louise, GIRAUD Jean, DUPINAY Pierre, CANET Véronique, Yves GRANGE

Excusés : GERY Jacques, LIMONE Julien, Muriel ROUCHOUSE, BARDY Benoît

Absents : CLUZEL Anthony, DEGAND Nathalie

Pouvoir : GERY Jacques à FLACHER Annick

Secrétaire de séance : GIRAUD Jean

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 Juin 2024 à l'unanimité des présents.

1-Admission en non-valeur : le comptable public a dressé un état de produits irrécouvrables portant sur l'année 2023. Toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le comptable public dans les délais légaux et réglementaires et il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement. Dans un souci de de bonne gestion, il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrés. Il est donc nécessaire d'admettre en non-valeur la somme de 9.70 € correspondant à des cantines impayées.

2-Acquisition de la parcelle B 1003 à Choron : Suite à la proposition d'achat formulée par la commune, Mmes Annie DEYGAS et Muriel DELEVOYE, propriétaires de la parcelle cadastrée B 1003, ont accepté celle-ci. Pour rappel, l'offre d'achat était de 4 400.00 € (quatre mille quatre cents euros), soit 40.00 € le m². Cette parcelle permettra la création de places de stationnement pour les riverains.

3-Déclarations d'Intention d'Aliéner : 10 déclarations ont été reçues.

- Parcelles A 1479 à A 1481 et A 1516 Habitation à la Chavannerie
- Parcelle B 2431 Terrain au Plan du Bourg
- Parcelles A 1139, A1150 et A 2215 Habitation Route du Tracol
- Parcelle A 991 Habitation à Mérigneux
- Parcelle A 1178 Habitation Rue des Mûriers
- Parcelles A 2240 et A 2241 Terrain à Corbine
- Parcelle A 990 Habitation à Mérigneux
- Parcelles A 2294 et A 2295 Habitation Le Briat
- Parcelles A 2240, A 2354 à A 2358 Terrains à Corbine
- Parcelles B 2420 et B 2423 Habitation Le Cottet

4-Décision Budgétaire Modificative - budget commune : Suite à l'obtention de la subvention DETR pour la finalisation de l'extension du cimetière il convient d'ajouter cette recette, non prévue au budget primitif, et d'ouvrir une nouvelle opération intitulée « goudronnage du chemin du réservoir » à Mérigneux qui aura lieu mi-septembre, qui s'élève à 13 000 €.

5-Demande de subvention de l'association « Des racines à la Cime » : Après un long débat, il est décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 50.00 € pour l'année 2024 à l'association « Des Racines à la Cime ». La liste des adhérents de la commune leur sera demandée.

6-Remplacement des drains du filtre à sable/roseaux de Pourzin : Deux alternatives nous étaient proposées. Soit des drains en inox, soit des drains en PEHD. Après avoir demandé l'avis de personnes compétentes dans ce domaine, l'option drains en PEHD a été choisie car la station ayant déjà un certain nombre d'années il n'est pas nécessaire d'investir dans des drains inox beaucoup plus coûteux. Les travaux seront réalisés après le faucardage des roseaux, qui doit être fait avant l'hiver, par l'entreprise MONTAGNIER pour la somme de 8 456.00 € HT.

7-Zéro artificialisation nette des sols (ZAN) : L'objectif du ZAN tend à interdire toute artificialisation nette des sols en 2050 : artificialisation zéro sauf renaturation à proportion égale. La loi du 22 août 2021 (décret du 27 novembre 2023) indique qu'un rapport triennal doit être établi par les collectivités locales sur le suivi de l'artificialisation des sols par période de 10 ans, l'objectif étant d'arriver à zéro artificialisation à l'horizon 2050. Le SCOT Rives du Rhône, auquel notre communauté de communes appartient, a commencé ce travail. Pour notre commune il en ressort que :

- Sur la période 2009 à 2020, 4.7 hectares ont été artificialisés (36 permis de construire sur la période considérée)
- De ce fait, pour la période de 2020 à 2030, la commune ne disposera que de la moitié de la surface artificialisée de 2009 à 2020, soit 2.35 hectares. A ce jour, de 2020 à 2023, d'après les chiffres du SCOT, 1.5 hectares ont déjà été utilisés ce qui semble beaucoup car seulement 5 permis de construire ont été validés.

Par ailleurs, les services de la DDT, donc l'Etat, considèrent désormais que les PLU ne sont pas cristallisés. C'est-à-dire que des permis de construire déposés sur des terrains constructibles ne seront plus obligatoirement accordés compte-tenu du fait que ces 10 à 15 dernières années les conditions climatiques se sont beaucoup dégradées en raison de l'artificialisation intervenue ces dernières décennies.

Le rapport demandé par la loi du 22 août 2021 devrait être réalisé d'ici la fin de l'année, les collectivités locales étant en attente de précisions à ce sujet.

8-Participation 2023/2024 aux frais de transport scolaire dans le cadre du RPI : Comme chaque année il est décidé d'apporter une aide de 55 € par enfant de la commune ayant utilisé le transport scolaire (école et périscolaire) durant l'année scolaire 2023/2024. Cette aide sera versée, sur présentation d'un justificatif de paiement, dans le courant du mois de septembre.

9-Versement d'une subvention au Sou des écoles du RPI : durant l'année scolaire 2023/2024, des élèves du RPI se sont rendus à la piscine d'Annonay dans le cadre de leur programme scolaire. Les frais, pour les élèves de St Appolinard, s'élèvent à 1 200.00 € et ont été avancés par le Sou des Ecoles. Il est décidé de verser une subvention de 1 200.00 € au Sou des Ecoles du RPI

10-Questions diverses :

- Bilan 2023 du Centre de Loisirs « Au Pays des Enfants » (Véranne-Roisey-Bessey-Saint Appolinard).
- Bilan de la visite de Mr le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire en date du 30 août 2024.
- Des toilettes publiques ont été créées sous la cantine et seront bientôt opérationnelles.
- La réfection de la toiture de la mairie est intervenue en août par l'entreprise PEYRARD.
- Voirie 2024 : goudronnage chemin de la Guette à partir du 15 octobre prochain.
- L'agent technique communal peut difficilement faire face à toutes les tâches qui lui sont confiées. Il serait souhaitable, étant donné que la commune n'a pas les moyens d'embaucher un complément de service, de le soulager en ayant recours à davantage de prestataires.

PROCHAINE RÉUNION LE 18 OCTOBRE 2024

Le secrétaire de séance

J. GIRAUD

Le Maire

A FLACHER



